



HAL
open science

Les évêques d'Ancien Régime

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les évêques d'Ancien Régime. Hippolyte Simon. Clermont : l'âme de l'Auvergne, La Nuée Bleue; Place des Victoires, pp.335-338, 2014, La Grâce d'une cathédrale, 978-2-8099-1250-0. <hal-01972042>

HAL Id: hal-01972042

<https://uca.hal.science/hal-01972042v1>

Submitted on 3 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les évêques d'Ancien Régime

STÉPHANE GOMIS

Du XVI^e au XVIII^e siècle, le siège de Clermont vit au rythme de la progression de la Réforme catholique. Parmi les évêques, plusieurs figures marquantes émergent. François de La Rochefoucauld, farouche soutien de la Ligue, finit par reconnaître la légitimité du roi. Les frères Joachim et Louis d'Estaing entreprennent de réformer le clergé paroissial et se heurtent à la résistance du chapitre cathédral. Jean-Baptiste Massillon, prédicateur sévère et exigeant, est l'un des plus fameux orateurs de la France classique.

Bernard Salviati (1561-1567) et Antoine de Saint-Nectaire (1567-1584), des personnalités effacées

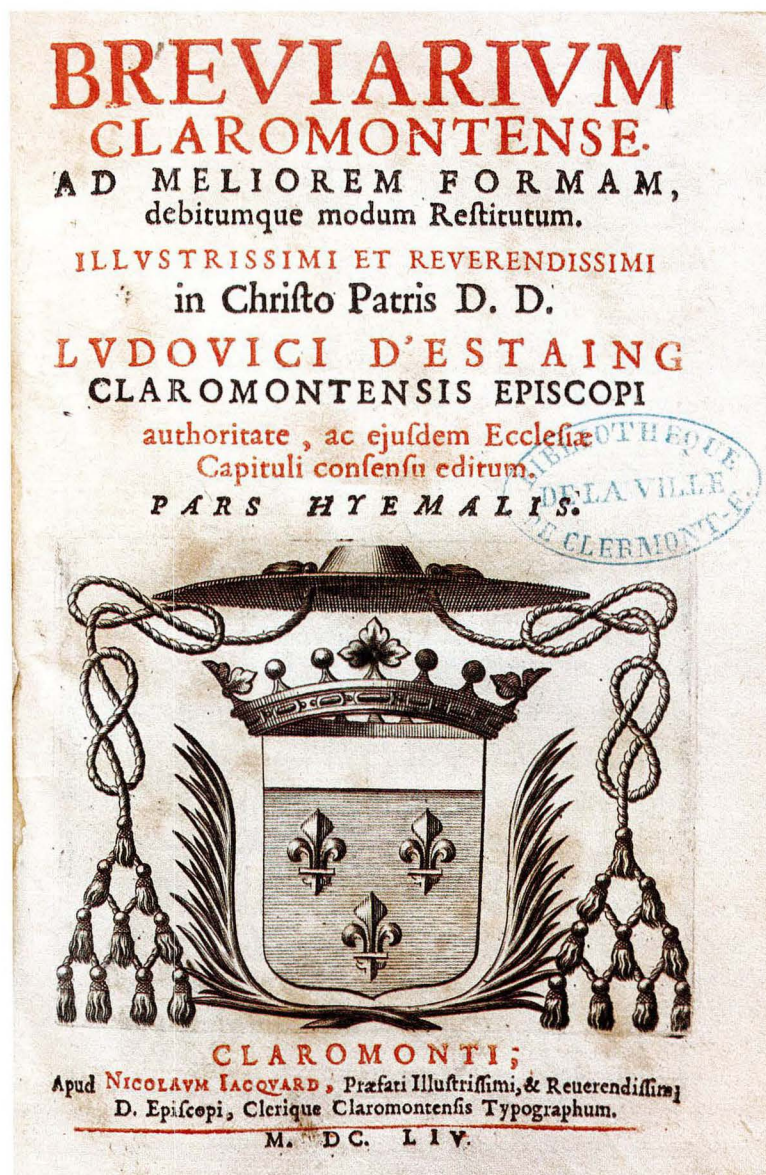
Né en 1508 à Florence, fils d'une Médicis, Bernard Salviati prononce en 1525 les vœux de chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au sein duquel il exerce les fonctions de capitaine général des galères pontificales. Évêque de Saint-Papoul (Aude), il est nommé en 1555 grand aumônier de sa cousine la reine Catherine de Médicis. En 1561, après avoir été créé cardinal, il reçoit le diocèse de Clermont. Préférant les charmes de la ville pontificale, il ne réside guère dans son évêché, dont il confie la gestion à ses vicaires généraux.

Son successeur, Antoine de Saint-Nectaire, est issu d'une famille profondément ancrée dans le terroir auvergnat. Fils de l'un des lieutenants du roi pour la Basse-Auvergne, il fait tout d'abord profession dans l'ordre de saint Benoît. En 1561, il obtient l'évêché du Puy, puis en 1567 celui de Clermont. Son action ne semble s'être manifestée par aucun fait marquant.



François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont dès l'âge de vingt-six ans, est ici représenté en cardinal, distinction qu'il obtint à quarante-neuf ans.

Bréviaire de Louis d'Estaing, 1654. Les évêques français de Clermont révisent à diverses reprises le bréviaire en usage dans leur diocèse, d'abord dans le sens d'une conformation au calendrier liturgique romain, puis au contraire dans celui d'un renforcement des spécificités liturgiques de leur Église.



François de La Rochefoucauld (1585-1609), un ligueur repent

« Homme de lettres, de multiples vertus et d'une grande détermination, pieux et diligent dans l'exercice de sa charge de pasteur, plein de zèle pour la défense de la vraie religion. Sa vie exemplaire et sa vivacité d'esprit sont telles qu'il a peu d'égaux parmi les prélats de France⁴²². » Cet avis élogieux émis par un contemporain témoigne de la haute estime qui s'attache à la personne de François de La Rochefoucauld. Né à Paris en 1558, il est pourvu, après avoir été élève des jésuites, de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus. Alors qu'il suit toujours des études de théologie, il devient maître de la chapelle d'Henri III. Il est nommé évêque du diocèse de Clermont en 1585 à l'âge de vingt-six ans.

Son arrivée correspond à une période troublée, celle des Guerres de religion. La Sainte Ligue, constituée d'ultracatholiques, conteste ouvertement le pouvoir royal. Dans un premier temps, le nouvel évêque fait le choix de soutenir son frère, Jean-Louis de La Rochefoucauld, gouverneur de l'Auvergne, hostile à la politique royale de pacification entre catholiques et réformés. En 1589, il

prête son concours à la réunion des États provinciaux dans sa ville de Billom et obtient des députés un serment d'allégeance à la Sainte Union.

Dans l'impossibilité de résider à Clermont, dont les échevins ont reconnu le nouveau souverain, Henri IV, l'évêque se retranche dans le château de Mauzun. Mais peu à peu, les armées royales gagnent du terrain. Il finit par reconnaître la légitimité du premier des Bourbons et se dévoue désormais tout entier à son rôle de pasteur. En 1599, il renouvelle les statuts diocésains : obligation est faite aux curés de résider dans les paroisses dont ils ont la charge ; ils sont également enjoins de dispenser chaque dimanche aux enfants une leçon de catéchisme.

En 1607, en récompense de sa loyauté, le roi lui obtient le chapeau de cardinal. Il est pourvu de l'évêché de Senlis, à proximité de la capitale. En 1619, il est nommé grand aumônier de France. Il devient également abbé de la puissante abbaye parisienne de Sainte-Geneviève. Entre 1622 et 1624, il occupe les fonctions de chef du conseil du roi Louis XIII. Il n'en oublie pas pour autant son diocèse auvergnat. Alors qu'il est évêque de Senlis, il fait une fondation en faveur des jésuites installés à Montferrand, afin de subvenir aux besoins des jeunes clercs qui se destinent aux ordres sacrés.

Son successeur à Clermont, et prédécesseur à Senlis, est Antoine Rose (1609-1614), dont le bref séjour dans la capitale auvergnate n'a guère laissé de traces dignes d'intérêt.

Joachim (1614-1650) et Louis d'Estaing (1651-1664), deux frères au service de la Réforme catholique

Joachim et Louis d'Estaing sont issus d'une ancienne maison implantée dans le Rouergue depuis le XI^e siècle. Tout d'abord chanoine-comte de Lyon et abbé de l'abbaye Saint-Austremoine d'Issoire, Joachim reçoit l'évêché de Clermont grâce aux interventions conjuguées de la régente Marie de Médicis et de François de La Rochefoucauld, cousin germain de sa mère. Il entreprend notamment la réforme du clergé paroissial, recourant à l'arme privilégiée de la Réforme catholique qu'est la visite pastorale. Les procès-verbaux de ces tournées montrent combien l'autorité épiscopale est attentive à une plus grande régularité de la vie religieuse dans les paroisses. Tout au long de son épiscopat, en dépit d'une cécité croissante, Joachim d'Estaing circule régulièrement dans son diocèse, du printemps jusqu'au mois de novembre.

Néanmoins, sa politique de réforme n'est pas du goût de l'ensemble de son clergé. Le prélat est en conflit permanent avec le chapitre cathédral, dès les premiers jours de son épiscopat quand il refuse de signer le procès-verbal, après avoir prêté toutefois le serment de respecter les privilèges du chapitre. Les chanoines lui refusent alors le droit de porter son camail épiscopal dans la cathédrale, pour lui signifier qu'il n'a aucun droit de réformation sur eux et qu'ils sont exempts de sa juridiction. L'année 1636 est celle



Les évêques d'Ancien Régime



De gauche à droite : Louis d'Estaing, Gilbert de Veny d'Arbouze, Jean-Baptiste Massillon, François-Marie Le Maistre de La Garlaye.

PHOTOS PATRICK ANDRÉ – BIBLIOTHÈQUE DU PATRIMOINE CLERMONT COMMUNAUTÉ, JEAN-PIERRE GOBILLOT, CHÂTEAU DE VERSAILLES, DIST. RMN-GRAND PALAIS / IMAGE CHÂTEAU DE VERSAILLES, VILLE DE CLERMONT-FERRAND

des conflits les plus sévères. Joachim d'Estaing entend nommer un auxiliaire en la personne de l'évêque *in partibus* de Bethléem, André de Sauzée. Les chanoines y voient une atteinte à leurs privilèges, car cette décision est prise sans qu'ils aient été consultés. Ils interdisent à l'auxiliaire de conférer les ordres, puis ferment la cathédrale aux deux évêques. C'est une ordonnance du lieutenant-général du roi qui autorise d'enfoncer les portes avec un bélier ! Mais les chanoines refusent de nouveau l'entrée aux deux prélats venus célébrer la messe de Pâques. Au mois d'août, le Parlement de Paris rend finalement un arrêt qui approuve la nomination d'André de Sauzée par l'évêque.

Les tensions ne s'apaisent pas après la mort de Joachim d'Estaing, survenue en 1650, car son frère et successeur, Louis, poursuit la même politique. Cet ancien aumônier de la reine Anne d'Autriche entend imposer sa volonté partout dans le diocèse, y compris auprès des chanoines. Dès 1651, ceux-ci protestent contre l'application de plusieurs ordonnances épiscopales et refusent notamment que leurs clauses s'appliquent aux titulaires des cures dont ils ont la collation. Ce qui heurte les chanoines n'est pas l'exigence que les prêtres soient des modèles de « vertu et de vie exemplaire » pour leurs fidèles, mais la remise en cause de leurs droits et privilèges, qu'ils voient dans ces textes. L'évêque, dont le caractère s'avère plus conciliant que celui de son frère, finit toutefois par établir des relations plus apaisées avec ses chanoines.

Il continue la réforme engagée depuis le début du XVII^e siècle. Il entreprend de vastes tournées, s'intéressant tout particulièrement au niveau de connaissances du clergé. Convaincu que celui-ci reste trop ignorant, Louis d'Estaing fonde un séminaire diocésain en 1656 : l'un des tout premiers créés en France, confié à la Compagnie de Saint-Sulpice. L'évêque de Clermont, à la suite de son frère, est convaincu de la nécessité de disposer de pasteurs dignes de leur état, afin d'assurer au mieux le salut des âmes.

*Gilbert de Veny d'Arbouze (1664-1682),
le temps des Grands Jours d'Auvergne*

Né en 1608, fils d'un lieutenant-général des armées du roi, Gilbert d'Arbouze a hérité de son père le goût des armes. Pourtant, en 1617, il est conduit par son grand-oncle Jacques, abbé de Cluny, au prieuré de Saint-Genès-du-Retz où il revêt l'habit de l'ordre de saint Benoît. Dès lors, il n'aura de cesse de s'opposer à la volonté familiale. En 1623, il est contraint de prononcer ses vœux solennels. Mais l'année suivante, il émet devant notaire une protestation contre son père et son grand-oncle qui lui ont imposé l'état monastique. Cet acte reste sans effet ; en 1627, sa famille obtient sa nomination à la tête de l'abbaye de Manglieu.

Pourtant, en 1648, contre toute attente, Gilbert d'Arbouze connaît une véritable conversion et se fait promouvoir aux ordres sacrés. Cependant, il n'éprouve pas plus d'attrait qu'auparavant pour la vie monacale et entend toujours être relevé de ses vœux. En 1657, ayant acquis l'assurance que ceux-ci lui avaient bien été extirpés de force, Rome lui accorde satisfaction.

Lorsque Gilbert d'Arbouze accède à la tête du diocèse de Clermont (1664), les visées réformatrices des frères d'Estaing sont restées inabouties. Il va s'employer à poursuivre leur œuvre, que la tenue de Grands Jours en Auvergne lui offre l'opportunité de consolider et d'accélérer : de septembre 1665 à février 1666, une délégation composée de magistrats du Parlement de Paris s'installe à Clermont pour une session judiciaire extraordinaire destinée à remettre de l'ordre dans une province éloignée du pouvoir central, châtier les crimes impunis, et mettre au pas une noblesse turbulente qui s'estime exempte de la loi commune. L'action des magistrats concourt aussi à la réforme ecclésiastique, à travers plusieurs arrêts qui concernent les réguliers et les séculiers, par exemple en condamnant le cumul des bénéfices et en rappelant l'obligation pour

Les évêques d'Ancien Régime

les chanoines d'assister aux offices. Le pouvoir politique profite également de cette occasion pour intervenir directement en matière de juridiction ecclésiastique.

La volonté du prélat de réformer le clergé s'observe également lorsqu'il publie, en 1674, un nouveau catéchisme destiné aux prêtres, qui doit permettre «à ceux qui ne sont pas assez instruits de compléter les notions théologiques» et de rendre dans le diocèse «la foi plus attractive et les mœurs plus chrétiennes». Il est un complément utile du catéchisme abrégé qui a déjà été publié pour les enfants et les «personnes grossières».

*François Bochart de Saron-Champigny (1687-1715),
un administrateur efficace*

Né en 1641 à Paris, François Bochart de Saron-Champigny est issu d'une lignée de magistrats titulaires de charges importantes au Parlement. En 1652, dans la tradition familiale, il est pourvu d'une prébende du chapitre de Notre-Dame. Rapidement, il se fait remarquer dans les assemblées du clergé par la «solidité de son esprit».

Le hiatus chronologique qui sépare la mort de Vény d'Arbouze en 1682 et la nomination de François Bochart en 1687, s'explique par la complexité du contexte politico-religieux. L'année de la disparition du premier est en effet celle de la «Déclaration des Quatre Articles», véritable charte de l'Église de France qui conteste certains aspects du pouvoir du pape, notamment sa prééminence sur les souverains pour les questions temporelles. En rétorsion, le pontife Innocent XI refuse d'accorder l'investiture canonique aux évêques choisis par Louis XIV. La querelle apaisée, Bochart de Saron-Champigny est nommé évêque de Clermont, mais il lui faut attendre décembre 1692 pour pouvoir faire son entrée solennelle. Pendant la dizaine d'années qui s'est écoulée sans évêque, le diocèse a été géré par le chapitre cathédral, emprise renforcée par le fait qu'après sa désignation Bochart de Saron choisit pour vicaire général Étienne Champflour, abbé du chapitre.

Jean-Baptiste Massillon (1717-1742), une gloire de l'épiscopat

Jean-Baptiste Massillon naît en 1663 à Hyères, en Provence, où son père exerçait comme notaire royal. Formé au collège de l'Oratoire de la ville, puis à celui de Marseille, il devient lui-même Oratorien. Professeur à Pézenas, il reçoit l'ordination sacerdotale en 1691. Retiré quelques mois, en 1696, à l'abbaye cistercienne de Sept-Fons, il reprend l'enseignement, au séminaire Saint-Magloire.

Les premiers discours de Massillon, qui vont le ranger parmi les plus fameux orateurs de la France classique, sont les six sermons de l'Avent qu'il prononce en 1699 devant Louis XIV. Ayant gagné l'admiration du roi, il est choisi pour prêcher le Carême à la chapelle royale en 1704. Mais Massillon tombe ensuite en disgrâce : les sympathies supposées pour le courant janséniste qu'on lui prête l'écartent de la scène versaillaise. Pourtant, ses qualités oratoires demeurent appréciées. Il devient l'un des grands spécialistes des oraisons funèbres : en 1711, à la Sainte-Chapelle, il prononce celle du Grand Dauphin ; en 1715, celle de Louis XIV, restée célèbre pour ses premiers mots : «Dieu seul est grand, mes frères.»

En 1717, Jean-Baptiste Massillon est nommé évêque de Clermont. Mais c'est seulement en 1721 qu'il gagne son diocèse, son départ de Paris ayant été retardé par son élection en 1718 à l'Académie française.

Fidèle à une haute conception de l'état sacerdotal, il rassemble chaque année ses prêtres lors de synodes, au cours desquels il assure lui-même des conférences, qui révèlent sa vision du pasteur des âmes : «De l'avarice des prêtres», «Du soin que les curés doivent avoir de leurs malades», etc. Confronté à la querelle janséniste, le prélat entend conserver une attitude mesurée, notamment lorsque l'évêque de Senes, Jean Soanen est exilé en 1727 dans le diocèse de Clermont à La Chaise-Dieu. Massillon ne manque jamais de manifester qu'il respecte l'homme, tout en s'opposant à lui publiquement afin de combattre des convictions qu'il ne partage pas. Homme de lettres, il se constitue une belle bibliothèque, enrichie de nouveautés grâce aux envois du frère Bernard, de l'Oratoire de Paris.

Jean-Baptiste Massillon apparaît au final comme un prédicateur à la morale sévère et un pasteur des âmes qui a su prendre soin des affaires de son diocèse avec une grande exigence.

*François-Marie Le Maistre de La Garlaye (1742-1776),
un pasteur au service du bien public*

Issu d'un lignage breton d'ancienne noblesse, François-Marie Le Maistre voit le jour en 1700. Ordonné prêtre en 1725, il est dès 1728 chanoine de la primatiale de Lyon. Docteur en théologie de la faculté de Valence, licencié en droit civil et en droit canonique, il devient aumônier du roi à Versailles. En 1742, Louis XV le nomme au siège épiscopal de Clermont, qu'il occupe plus de trente ans.

Succéder à une personnalité telle que Massillon n'est sans doute pas chose aisée. Moins conciliant que son prédécesseur sur la question janséniste, il entre notamment en conflit avec les Oratoriens riomois ou les religieuses hospitalières de cette même ville. En 1765, l'assemblée générale du clergé décide de demander au pape d'engager une vaste réforme des ordres religieux. Toutefois, avant même que le souverain pontife n'ait pu répondre à cette sollicitation, le roi crée en 1766 sous sa propre autorité une Commission royale des réguliers qui se voit confier l'objectif de rétablir la régularité au sein des différents ordres. Les évêques sont invités à donner un avis circonstancié sur les maisons religieuses installées dans leur diocèse. Sans concession, La Garlaye juge, dans une perspective purement pastorale, que certains couvents ou monastères doivent disparaître ; selon ses propres mots, «le soulagement des pauvres et le bien public sont préférables à ces gens inutiles». Au total, six communautés sont supprimées, dont les Célestins à Vichy ou les Grandmontains à Thiers.

Le prélat manifeste un même souci du bien public dans son testament. Il lègue 150 000 livres à l'hôpital général de Clermont, 25 000 à celui de Billom, 25 000 livres à la maison de La Chasse, «lieu de retraite pour les vieux et pauvres prêtres du diocèse».

La bibliothèque Massillon

Massillon, l'un des plus fameux orateurs de la France classique, membre de l'Académie française, a laissé, de son passage à la tête de l'évêché de Clermont, une riche bibliothèque (aujourd'hui à l'hôpital des Charitains), qu'il veillait à enrichir des nouveautés de Paris. Il a tenu à la rendre accessible à tous les ecclésiastiques, la léguant au chapitre. Les boiseries ont été commandées au sculpteur Sureau.

PHOTO JEAN-PIERRE GOBILLOT